



CAHIER DES CHARGES

MISE EN FORME ET IMPRESSION D'UN SUPPORT DE SENSIBILISATION AUX BONNES PRATIQUES ET ECO GESTES AUTOUR DE L'EAU DANS LES REFUGES (programme ENTREPYPYR II)

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Le Parc national des Pyrénées, souhaite éditer un support d'information et de sensibilisation sur l'usage de l'eau dans les refuges et les bonnes pratiques associées.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme ENTREPYPYR II.

Ce support d'information sera composé de deux éléments :

- une fiche de type format A5 en recto-verso (*informations générales*),
- une fiche découpée, à partir d'un format A5 (*dessin humoristique de sensibilisation*), en recto-verso.

Cette information, cette sensibilisation pourra être mise à disposition du futur usager du refuge afin qu'il puisse prendre connaissance de la raréfaction de la ressource en eau, de la nécessaire économie de cette dernière lors de son séjour.

Ce kit ou ces supports seront à disposition dans les refuges. Les contenus de ces deux supports seront également diffusés de manière dématérialisée par le biais des sites internet, pour sensibiliser l'usager en amont de son séjour en refuge.

Deux versions de ces supports seront réalisées :

- une version en français,
- une version en espagnol.

ARTICLE 2 :

DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte sur la conception, l'impression et la fabrication des deux éléments.

1 - Mise en forme des deux fiches

Le prestataire devra concevoir, selon les éléments qui lui seront communiqués, les deux fiches. Les textes et les illustrations graphiques seront transmis par le Parc national des Pyrénées.

2 - L'impression et la fabrication

L'impression et la fabrication sont à réaliser selon les propositions suivantes :

Nombre de pages :	deux fiches en recto-verso, dont une fiche découpée (<i>illustration dessin de sensibilisation</i>)
Format fini :	148 x 210 millimètres pour la page 1, à définir (<i>éventuelle découpe à chiffrer</i>) pour la page 2.
Impression :	Quadrichromie,
Façonnage :	pages avec coins arrondis, perforées en haut à gauche,
Papier, support :	350 grammes couché avec lamination ou autre,
Nombre d'exemplaires :	150 exemplaires en version française et 150 exemplaires en version espagnole soit 300 exemplaires de chaque fiche soit au total 600 fiches.

Toute autre proposition en termes de papier ou support pour la réalisation des deux éléments peut être formulée.

L'étape finale de fabrication est engagée après signature du bon à tirer.

3 - La transformation et la fourniture des fichiers

Le prestataire transforme les fichiers des pages maquettées en deux fichiers PDF (*haute définition pour les archives du Parc national des Pyrénées et basse définition téléchargeable*) et en un fichier Illustrator. Il procède à l'envoi des fichiers au Parc national des Pyrénées.

4 - La livraison

La livraison est effectuée, selon les quantités indiquées par le Parc national des Pyrénées, au Parc national des Pyrénées sis 2 rue du IV Septembre à Tarbes (65000) en un seul point en rez de chaussée.

5 - Propriété

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette de chacun des éléments, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée.

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. conception graphique,
2. impression.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises, les détails techniques et la quantité.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble (25%),
- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges (25%),
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs et / ou certifications de l'entreprise ISO 9000 – ISO 14000 (25%),
- pertinence du choix du papier ou autres matériaux (25%),

La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 5 : DATE DE MISE A DISPOSITION ET LIVRAISON

Les produits imprimés devront être livrés au siège du Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV Septembre à Tarbes (65000) pour le **lundi 16 novembre 2020** (*délai impératif*).

ARTICLE 6 :

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Monsieur Joël COMBES
Parc national des Pyrénées
Chargé de mission tourisme durable
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES cedex
Tél. : 05 62 54 16 94
Fax : 05 62 54 16 41
E-mail : joel.combes@pyrenees-parcnational.fr

ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
5007 TARBES cedex

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le **lundi 12 octobre 2020 à 17 heures**, quelque soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé conformément aux prescriptions de l'article 2, mentionnant la référence suivante : projet « *Support de sensibilisation - Entrepyp II* »,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. un modèle de papier répondant aux exigences du Parc national des Pyrénées,
5. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
6. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
7. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
8. une liste de référence ou de référents,
9. DC7 en cours de validité ou document équivalent.

ARTICLE 8 :

MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande, qui sera signé par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. Ce bon de commande précisera la quantité à éditer.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande.

Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc National des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002. L'unité monétaire est l'€.

Fait à Tarbes, le 14 septembre 2020

© Parc national des Pyrénées